

La mission du patrimoine ethnologique comme instrument de gouvernementalité

Noël Barbe

► **To cite this version:**

Noël Barbe. La mission du patrimoine ethnologique comme instrument de gouvernementalité. 2008.
halshs-00353808

HAL Id: halshs-00353808

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00353808>

Preprint submitted on 16 Jan 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La mission du Patrimoine ethnologique comme instrument de gouvernementalité

Noël Barbe

Texte préparatoire à un séminaire sur l'histoire de la mission du Patrimoine ethnologique-Février 2008

L'histoire est connue mais il importe de la rappeler. Alors qu'en avril, Alain Minc et Simon Nora rendent au président de la République un rapport sur *L'informatisation de la société* qui annonce tout à la fois une nouvelle révolution industrielle et une nouvelle organisation sociale, le conseil des ministres du 9 août 1978 institue une direction du Patrimoine au sein du ministère de la Culture, regroupant les Monuments historiques, l'Inventaire général et l'Archéologie. Dans le même temps, est décidée l'organisation d'une année du patrimoine, Valéry Giscard d'Estaing soulignant qu'il serait bon de sensibiliser les Français à la chose patrimoniale —témoignant là d'une étrange cécité ou d'une méconnaissance de ceux qu'il gouverne et qui ont acheté, pointe émergée de l'iceberg, des milliers de volumes de *Le cheval d'orgueil* de Pierre Jakez Hélias paru en 1975 et achèteront pas moins de 700 000 exemplaires, en 1980, de *Toinou, le cri d'un enfant auvergnat*—, manifestant aussi dans une certaine mesure, la prégnance du paradigme au principe de la naissance du ministère de la Culture : la démocratisation de la culture, soit “favoriser l'accès à la culture la plus érudite, ou la plus savante, aux membres de groupes sociaux, qui en sont pour toutes sortes de raisons différentes éloignés ou exclus” (Bellavance 2000 :12), disons ici des formes patrimoniales.

C'est dans ce cadre que naît la mission du Patrimoine ethnologique, le 15 avril 1980, accompagnée d'un conseil du patrimoine ethnologique. Selon l'article 2 de l'arrêté du 15 avril 1980 (J.O. du 19 avril 1980) le rôle de la mission est circonscrit au secrétariat du conseil et de sa commission permanente, assuré par son chef : “La mission prépare les travaux du conseil du patrimoine ethnologique [...] assure le secrétariat de ce conseil, [...] traite de l'ensemble des problèmes administratifs, financiers et de techniques relatifs à l'application de la politique élaborée [par le conseil] et des actions à promouvoir”. Les travaux préalables d'un groupe de travail avaient d'ailleurs évoqué une “cellule de travail”, “rattachée à la direction du patrimoine”, “restreinte et légère”.

Il s'agirait d'approcher, en première instance, cette organisation, comportant *a minima* deux pôles structurants, comme un dispositif au sens où l'entend Michel Foucault, soit “un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques [...] Le dispositif lui-même, c'est le réseau qu'on peut établir entre ces éléments” (2004 a : 299). Deux dimensions peuvent être ajoutées à celle-ci : la nature stratégique du dispositif, faisant travailler des rapports de force et s'inscrivant dans des relations de pouvoir (2004a : 300) ; ses relations “à des bornes de savoir” (2004a : 300) soit des croisements entre des opérations et des relations de pouvoir et de savoir.

I. LA MISSION DU PATRIMOINE ETHNOLOGIQUE COMME INSTRUMENT DE GOUVERNEMENTALITÉ¹

¹ Soit comme un dispositif à fonction stratégique.

I.1. LA MPE[ME], UN INSTRUMENT DE L'ACTION PUBLIQUE ²

Certains auteurs, de Pierre Nora à Herman Lebovics par exemple, s'entendent sur la nécessité d'effectuer un cadrage politique de l'analyse de cette création. Ils invitent donc à la lire comme, pour le dire rapidement et provisoirement, un appareil étatique de contrôle. Enfouissement et politisation scientifique d'un rapport au passé pour le premier:

“ Dans la foulée, les autorités centrales découvrent avec un mélange de stupeur et d'effarement que, depuis trois ou cinq ans, un immense tissu local s'était spontanément constitué sur le terrain, sans rien demander à personne : pas moins de six mille associations de défense du patrimoine et quatre mille associations rurales de culture et de loisirs ! Une régionalisation de fait s'était installée avant la loi. Il ne restait plus aux politiques qu'à enfourcher le courant porteur et à lui donner, si possible, l'armature d'une véritable politique de l'ethnologie, dont une mission venait, précisément, d'être instituée au ministère ”. (Nora 1996 : 70).

Volonté de contrôle des mouvements régionalistes dans le cadre d'un État-Nation pour le second :

“ But in the late 1970s, the deciders of France had recognized that the forces for local self-determination were real, popular, and irresistible” et d'ajouter : “ In an interview with the author, Elizabeth Fleury who had worked in the Ministry of Culture in the years 1975-1988, in the 1980s as head of the Mission du Patrimoine Ethnologique, confirmed the government's fear of the new regionalist movements, and their desire for an agency to track, and possibly to disarm, their activities ” ³

D'une certaine manière Michel Valière, ancien ethnologue régional en Poitou-Charentes et auteur d'une *Ethnographie de la France*, ne dit pas autre chose, édulcorant le débat en mettant l'accent sur la moralité de la reconnaissance d'une forme patrimoniale méprisée :

“ En 1980, au terme d'une décennie de régionalisme militant et qui prônait une “anthropologie autochtone” ou “intérieure”, le ministère de la Culture créa une structure propre, chargée du *patrimoine ethnologique* [...] ” (2002 : 157).

Volonté de chevauchement d'initiatives extérieures, de contrôle d'initiatives antagoniques ou de substitution d'une forme de visibilité à une autre (Honneth 2004), quoiqu'il en soit de leurs lectures, ces visées sont donc institutionnalisées sous la forme d'un conseil et d'une mission du patrimoine ethnologique⁴.

Si l'on peut lire ces deux “ institutions ” comme la construction d'un instrument d'action publique, chacune des lectures que nous venons d'évoquer, tendent, à des degrés différents, à essentialiser l'État, à approcher la mission du Patrimoine ethnologique comme Marc Guillaume le fait par

² Sur cette question de l'instrument de l'action publique, cf. Lascoumes et Le Galès 2004.

³ On peut cependant exprimer un certain scepticisme lorsqu'il explique la création, parmi d'autres, d'un poste de conseiller à l'ethnologie en Franche Comté, par cette volonté de contrôle et neutralisation de mouvements régionalistes, là inexistant, malgré l'indexation d'entreprises ethnographiques sur la question régionale. De ce point de vue, la Lorraine et ses résurgences lotharingiques, aurait pu élarger aussi à cette première vague de création. “ Six regional centers were targeted for immediate attention: le Midi pyrénéen, la Provence, la Bretagne, la région Rhône-Alpes, l'Alsace et la Franche-Comté. Brittany, in the northeast, had perhaps the most powerful leftist regionalist movement in France. The advocates of the recognition of an Occitan identity in the Midi (the Southwest, Provence, and the Southeast) were not far behind the Bretons. Alsace, whose citizens had had to change their passports five times in the past hundred years, in 1944 once more had become French territory. How could it not have regional identity problems? And the Franche-Comté, once belonging to the House of Savoy, had been French for only about a hundred years.” (Lebovics 2005)

⁴ Les mêmes interrogations et remarques vaudraient sur les manières dont la direction des Musées de France du ministère de la Culture appréhende le phénomène des écomusées.

exemple de la politique patrimoniale, soit un appareil idéologique d'État⁵ monolithe et parfois anthropomorphe.

Plus que cela, changeant de focale, c'est une approche des pratiques et des opérations par lesquelles sont gouvernés les hommes et les choses qui nous intéressent ici, faisant référence au renversement opéré par la notion de gouvernementalité de Michel Foucault, bref la mission du Patrimoine ethnologique comme "ensemble pratique". Ce qu'expérimente par exemple à propos d'une autre catégorisation patrimoniale, le patrimoine industriel, Louis Bergeron :

"Quant à l'État, c'est-à-dire à l'administration centrale du ministère de la Culture et à ses différents relais territoriaux, son attitude à l'égard des musées associatifs préoccupés de culture technique et de patrimoine industriel demeure ambiguë. De la base viennent les initiatives neuves en ce domaine, les audaces, les prises de risques. D'en haut descendent les prescriptions réglementaires dont le respect conditionne les attributions de crédits, les personnels, le droit à constituer et à conserver des collections [...] Dans l'administration de la culture, le souci de faire rentrer tout le monde dans le rang et dans la règle (quels que puissent être les bienfaits de cette dernière), mais sans doute aussi le poids des traditions, des corps, des formations intellectuelles risquent à tout moment de faire écran et obstacle au fond des choses et à la nécessité des mutations" (1992 : 279).

Éprouver cette hypothèse de la mission du Patrimoine ethnologique comme ensemble pratique de régulation des pratiques patrimoniales suppose de s'intéresser aux particularités de sa configuration, "le patrimoine ethnologique" ne prenant sens que dans celle-ci. Contrairement à d'autres missions ou départements ministériels⁶, le rôle qui semble lui être attribué, n'est ni de prospective ou d'évaluation de l'action publique, ne semble s'épuiser ni dans une volonté "caméralisatrice"⁷ de l'ethnologie ou dans un processus de mobilisation de la discipline pour participer à la planification de l'action publique comme ce fût le cas des sciences sociales dans une visée d'efficacité des politiques culturelles publiques, dans les premières années d'existence du ministère de la Culture⁸.

Cette position de la mission a été retravaillée juridiquement par exemple lors de la transformation de la direction du Patrimoine en direction de l'Architecture et du patrimoine. Dans l'arrêté qui organise cette nouvelle direction, "la mission du patrimoine ethnologique est chargée [...] d'étudier et de promouvoir le patrimoine ethnologique national et de mener les recherches ethnologiques intéressant les domaines d'action de la direction, notamment pour ce qui concerne les territoires et l'architecture" (article 8). Elle se voit ainsi adjoindre à côté d'une activité d'étude et de promotion

⁵ Notons que si cette notion althusserienne n'est employée par aucun d'entre eux, on peut par contre suivre son cheminement chez Marc Guillaume de son "Requiem pour la superstructure" paru en 1976 et consacré à la notion althusserienne, à son "Invention et stratégies du patrimoine" où elle n'est pas citée mais semble néanmoins à l'œuvre ou à son "appareil idéologique de la mémoire" (Guillaume 1976, 1980 et 1990).

⁶ Le DEP par exemple pour le ministère de la Culture. Mais on pourrait aussi évoquer la MIRE du ministère des Affaires sociales ou la Mission recherche au ministère de la Justice (Bezes, Chauvière, Bezes *et al.* 2005)

⁷ La science camérale désigne la science des finances et de l'administration qui se développe à partir du XVII^e siècle.

⁸ Lors de la préparation du IV^e Plan est en effet mise en place une commission des équipements culturels et du patrimoine artistique, devenue des affaires culturelles en 1969, dans le cadre de la préparation du VI^e Plan. Dans ces commissions se rencontrent des membres d'une administration modernisatrice, des mouvements d'éducation populaire en particulier Peuple et Culture, des chercheurs en sciences sociales — par exemple Jean-Marie Domenach, Edgar Morin, Pierre Bourdieu, Joffre Dumazedier, Michel de Certeau, Jean-Pierre Vernant... En 1964, la visée est prospective, "aux échéances de 1970 et 1985" (Girard, 1997 : 95) et Joffre Dumazedier d'écrire : "Prévisions à long terme : c'est une science d'experts, économistes et sociologues, qui étudient le comportement culturel par rapport au degré d'innovation. On étudie les besoins culturels dans les pays étrangers qui sont plus développés économiquement que la France et qui ont des politiques différentes (États-Unis, Canada, Suède et Suisse). Des constances apparaissent, ce qui revient à dire qu'à tel niveau de développement économique correspondent tels besoins culturels ; ainsi, on peut prévoir les besoins culturels par le biais du développement économique probable." (Dumazedier, 1997 : 97).

d'un patrimoine évalué à l'aune de la Nation, des recherches portant sur un instrument de l'intervention publique —faut-il lire cela en contrepoint du patrimoine ethnologique national et dans une perspective historique avec la création de la mission, les territoires se substituant au prix de glissements multiples aux mouvements régionalistes— et un domaine de compétence que la direction du Patrimoine vient de s'adjoindre.

Ou encore dans un rapport de son chef, Jean Marie Jenn, qui en 1999 listait parmi de nouveaux positionnements possibles, sa transformation en Délégation ou observatoire des sciences sociales au ministère de la Culture, cette fois avec des visées évaluatives de l'action publique.

À côté de cette indécision de positionnement, l'autre particularité de cette institutionnalisation d'une volonté de contrôle réside dans le fait que la mission du Patrimoine ethnologique ne dispose en propre d'aucun point d'appui législatif. Elle illustrerait ainsi, dans le domaine patrimonial, un régime d'action fondé sur la normalisation disciplinaire, établissant une délimitation entre, pour reprendre Canguilhem, le normal et l'anormal, ici des manières normales et anormales de faire, de travailler sur du patrimoine dit ethnologique : ethnologie amateur ou "sauvage" *versus* professionnelle, ethnologie du soi *versus* regard objectivant. Bref les bons moyens de traitement de l'objet patrimonial ethnologique dans une position d'intermédiation plus que de réglementation, position en débat tout au long de l'histoire de la MPE[ME].

1.2. PASTORALISME ET PROSÉLYTISME COMME CADRAGE

Parmi ces modes d'actions sur l'action des autres, puisqu'il s'agit tour à tour de la chevaucher, de la contrôler ou de la structurer en propre, l'une d'entre elles paraît prégnante, la politique de formation. Le 28 décembre 1978, Jean-Philippe Lecat alors ministre de la Culture confie à Redjem Benzaid, inspecteur général des finances, la présidence d'un groupe d'experts chargé "d'étudier le contenu d'une politique nationale du patrimoine ethnologique dans les domaines de la recherche et de la formation, de l'action culturelle, de la conservation et de la diffusion" (Benzaid, 1980 : 5). Installé le 15 janvier 1979, le groupe de travail rend en octobre ses conclusions éditées par La Documentation Française en 1980. L'application de l'anthropologie à la question patrimoniale comme circulation de ses savoirs vers un public non-spécialiste ou amateur y est omniprésente. Carence en matière d'enseignement, absence d'instruments pédagogiques sont pointées. La sensibilisation qui s'adresse "au grand public" (ibid. : 39) et la formation à destination des responsables directs du patrimoine, des enseignants et animateurs, des agents locaux, sont l'un des préalables, avec la recherche, d'une politique d'ensemble. En 1981 est créé un groupe de travail "Formation" au sein du conseil du patrimoine ethnologique "pour répondre à des questions ainsi formulées : qui former ? quoi enseigner ? qui enseignera ?". (Rouot 1992). Des cycles de formation sont mis en place par la mission du Patrimoine ethnologique et l'institut du Patrimoine comme en 1987-1988 *Ethnologie de la France et Patrimoine* entre Toulouse, Grenoble et Rennes. En 1988, dans une synthèse des bilans de leurs actions établis par les "ethnologues régionaux", une partie consacrée à la "politique de formation", largement développée, montre combien celle-ci est prégnante à côté, mais de pair avec des opérations de "structuration du milieu associatif" et de "structuration des institutions" (Valière 1988 : 139).

Au bilan, en 1992, ce sont trois cycles qui ont été organisés et près de 1 500 participants qui ont été touchés par les actions de "la centrale" sans prendre en compte les stages régionaux mis en place par les conseillers pour l'ethnologie ou les ethnologues régionaux.

Former c'est distribuer des savoirs dont les éléments sont ordonnés selon les capacités attribuées aux

un et aux autres⁹. C'est diviser le monde entre ceux qui peuvent comprendre par eux-mêmes et ceux qui ont besoin d'être l'objet d'un acte pédagogique soit d'une disposition particulière des éléments de ce savoir (Rancière 2004 : 15-16). La règle pédagogique normale veut que l'on parte du "commencement" ajoute Rancière supposant qu'il y a deux sortes d'intelligence : celle des ignorants, qui va au hasard, par rapprochement et chance, et celle du maître et des savants qui procède méthodiquement. On s'interrogera sur la distribution des êtres et des choses réalisée par les opérations de formation de la mission. Des éléments de réponse, en terme de visées, sont présents dans les intentions du rapport Benzaïd :

“ Le gâchis des collectes anarchiques et l'illusion pseudo-scientifique d'une ethnologie spontanée qu'individus et groupes pourraient pratiquer sur eux-mêmes, constituent deux écueils majeurs à éviter. Parée des vertus de l'authenticité, cette ethnologie du soi aboutit le plus souvent à une définition et une représentation contestables de l'identité et du patrimoine culturel d'un groupe. C'est pourquoi s'avère indispensable une acceptation correcte de la recherche, processus systématique et critique de connaissance des groupes sociaux individualisés et de leur culture [...] Or l'ethnologie est une démarche délicate dans laquelle on ne peut se lancer sans compétence, au risque de détruire ou de défigurer la matière de l'étude sinon d'en dévoyer l'usage et, parce que cette science se caractérise en premier lieu par une méthode, elle ne peut être pratiquée au hasard. On ne peut donc se laisser développer une “ ethnologie sauvage ” d'où serait absente toute formation spécifique ” (Benzaïd 1980 : 24 et 39).

Mais reste à explorer les pratiques de formation mises en œuvre, les publics et leurs trajectoires disciplinaires et culturelles, les formes prises (stages, allocations, publications...), les ressources mobilisées, les thématiques traitées, les prises construites sur/entre les mondes culturel, universitaire et de la recherche¹⁰.

1.3. NORMER ET CONTRACTER

Parmi les questions posées dans la lettre de commande ministérielle au groupe Benzaïd figure celle des moyens tant humains que budgétaires ce qui conduit à dessiner des configurations relationnelles qui tout à la fois informent l'objet et les modes d'action. Dans le domaine de l'action publique il importe évidemment de considérer les opérations d'élaboration et de réalisation des budgets comme des instruments de gouvernements et de ne pas les recouvrir par un discours technique. De ce point de vue, le conseil a aussi pour rôle de “ formuler les normes pour l'agrément des actions proposées et la conclusion des contrats d'objectifs entre pouvoirs publics et associations de statut privé ” (Benzaïd 54).

Il est possible là de mentionner, par exemple, le soutien au lancement de circuits culturels “ centrés sur des thèmes ou des activités spécifiques visant à mettre en valeur les richesses d'un patrimoine moins reconnu pour sa valeur esthétique que pour sa valeur de témoignage dont la mission du Patrimoine ethnologique a souhaité le lancement en 1987 ”, à des programmes ou des partenariats particuliers (“ Ethnologie et Patrimoine ” comme appel d'offres réservé, appel d'offres de recherches et modalités de relation avec les équipes retenues, part importante de projets portés par des musées

⁹ Soit dans le rapport Benzaïd : au grand public la sensibilisation ; aux responsables patrimoniaux, enseignants et animateurs et agents locaux, la formation (39-43).

¹⁰ On peut identifier des stages thématiques (travail, alimentation, techniques par exemple) mais aussi plus programmatique comme celui qui s'est déroulé à Royaumont, du 6 au 10 février 1989, intitulé selon les versions : Ethnologie et patrimoine ethnologique en France : idées et institutions, Ethnologie et patrimoine ethnologique en France : notion et politique.

— une quarantaine entre 1981 et 1994 avec certains d’entre eux qui apparaissent comme des partenaires particuliers—, conventionnement avec des fédérations comme celle des parcs naturels régionaux, le Centre national du cinéma ou la Maison des sciences de l’homme ; relation avec les écomusées pensés comme porteurs potentiels d’une politique du patrimoine ethnologique. À côté d’une gouvernementalité imposante, sinon au nom de la loi mais de la norme scientifique, s’en profile une autre, incitative, à l’œuvre dans certains des débats sur la composition du conseil du patrimoine ethnologique, dans son fonctionnement, le réglage des appels d’offres, les négociations budgétaires au sein de la direction du Patrimoine...

1.4. L’ÉTAT GARDIEN, MOBILISATEUR... PARTICIPATIF ?

Enfin, d’une certaine manière, avec l’action de “correspondants régionaux”, conseillers à l’ethnologie, qui de fait s’engouffre dans plusieurs de ses apories, la politique étatique du patrimoine ethnologique, tour à tour gardienne ou mobilisatrice, toucherait, en arrivant à l’engagement direct dans des processus patrimoniaux, acteur parmi d’autres, à une participation que l’on pourrait parfois référer à la conception habermassienne du processus démocratique et de l’espace public, bien qu’elle ne soit pas exempte d’une dimension normative. Le chemin est long en effet entre le rapport Benzaid et une série de textes produits par les conseillers évoquant des expertises ou des projets partagés¹¹, où le savoir anthropologique est susceptible de s’articuler à d’autres savoirs dans le cadre de problèmes particuliers (Stengers 2002). Après une action légitimée par le bien commun —l’État correcteur d’erreur par la formation¹²—, après l’état mobilisateur voici l’état communicationnel ou organisateur d’arènes (Hood 1993). Après la volonté giscardienne de démocratisation patrimoniale, des incursions locales sur le terrain de la démocratie patrimoniale ou de formes de gouvernance négociée de biens culturels. Si l’on ne peut résumer la démocratie culturelle à une réhabilitation de formes d’expressions dévalorisées — ce qui peu ou prou a été l’objet de la MPE[ME]— comme le fait Bellavance (2000 :12), l’introduction d’un patrimoine ethnologique met en tension le couple démocratisation/démocratie à travers celui de culture cultivée/culture anthropologique. Il ne faut cependant pas lire ce différentiel d’action sur l’action des autres d’un unique point de vue chronologique, mais aussi comme des formes adjacentes ou concurrentes à l’œuvre dans un état de plus en plus différencié, différenciation marquée ici par l’échelle d’intervention souvent conjuguée dans un langage vernaculaire comme une opposition entre “la centrale” et les conseillers, la science et l’application, le monde universitaire et l’action...

2. LA MISSION DU PATRIMOINE COMME SERVICE DE RECHERCHE... MAIS DE QUOI ?

À consulter le site Internet du ministère de la Culture, la mission désormais à l’ethnologie est classée dans la rubrique services et réseaux de recherche. Dans les différents scénarii d’une réorganisation de la direction de l’Architecture et du Patrimoine du “rapport Braize” (Groupe de travail “missions et fonctionnement administratif” 2005) “l’ethnologie” est intégrée à une sous-direction “Connaissance du patrimoine et recherche” coexistant avec une seconde sous-direction dédiée à la

¹¹ Parmi lesquels Barbe, Faraut, Jacquelin, Portet, Rautenberg, Tornatore...

¹² Soit une conception à l’œuvre proche de celle que Pascale Laborier décrit comme celle d’un État moderne : un pouvoir pastoral orienté vers un “bien commun” et prosélyte parce que “l’homme du peuple doit être guidé et instruit afin de *prévenir* le désordre social” (1999 : 34).

protection. Encore faut-il noter que le terme recherche est relativisé puisque, selon les auteurs, faisant partie de la connaissance à côté des études, de l'inventaire... La question d'un positionnement général quant à la production de savoirs pour l'action et/ou dans l'action de l'État a été partiellement abordée plus haut. Plus près de l'action de la mission du Patrimoine ethnologique, l'examen d'opérations ou d'objets singuliers, comme de leur croisement doivent permettre de saisir quelques-unes des façons dont l'ethnologie a pu, ou non, être depuis les années 1980 une science de gouvernement de biens culturels, de distribution de la valeur culturelle et d'organisation de ceux qui entendent la servir.

L'un des premiers objets sécants est celui de l'architecture rurale où l'on voit en l'espace de quelques mois se succéder une table ronde autour de cette thématique dans un colloque consacré aux monuments historiques en novembre 1984, où Isac Chiva, dans un contexte de contestation du monopole des Monuments Historiques¹³, tente de positionner la discipline en ressource pour répondre aux demandes d'inscriptions de bâtiments ruraux, par l'outil typologique qui devait permettre de rationaliser l'élection au rang de bien patrimonial. Pour cela il met en contrepoint l'abondance de recherches sur le sujet et l'absence de leur traduction en matière de politique conservatoire. Chiva entrera à la Commission nationale des Monuments Historiques. En mai 1985, un stage de formation est organisée par la MPE[ME], à l'abbaye de Saint Riquier dont l'objet est "Ethnographie de l'habitat rural". Si l'on en croit les contributions publiées (Ministère de la Culture et de la communication 1988), tout d'abord l'ethnographie, pas plus que la mission, ne sont seules puisque l'on trouve parmi les intervenants des géographes par exemple, des membres de l'Inventaire général. L'organisation même de l'ouvrage¹⁴ nous conduit, d'un premier texte portant sur les problématiques de recherche sur l'habitat, à un texte final sur les formes d'action possibles pour sa protection patrimoniale. Enfin en octobre 1987 paraît un numéro de *Terrain*, conçu comme un "complément logique" du volume du stage, dont le thème est *Habiter la maison*. Si Chiva dans l'introduction avance qu' "On sait désormais mieux comment choisir, parmi les innombrables maisons et villages semblables, ceux que l'on cherchera à conserver en l'état", il importe là de mesurer à travers cette opération, tout comme d'ailleurs à travers la production et les effets du rapport Chiva sur la protection du patrimoine rural de 1994, les usages des savoirs produits, dans le cadre de politiques de protection des monuments historiques que ce soit en terme du choix de l'objet élu ou d'échelle d'intervention.

Un autre de ces objets, présentant de nombreuses similarités en termes de positionnement politique, est le programme sur les savoir-faire et techniques menacés, en 1987, présenté sous trois aspects : collecte de tours de mains, réflexion sur les institutions de formation, relance de produits régionaux (*Terrain 9* : 136). Comme pour l'architecture rurale sont escomptés des effets pratiques, est organisé un stage ainsi qu'un numéro de *Terrain*. Chevallier et Chiva constatent qu'il n'y a pas de recettes simples pour archiver des techniques au risque de décevoir des membres de la direction du Patrimoine et —double renversement d'objet et de focale scientifique— qu'il importe de comprendre les conditions historiques, sociales et économiques de la transmission :

"On voit ainsi que la connaissance et l'analyse des modes de transmission des techniques est la clé d'une politique de sauvegarde des savoir-faire, aussi bien dans un but immédiat (indispensable transmission des métiers d'art, constitution de systèmes experts...) qu'en vue de constituer l'indispensable mémoire des techniques dont nulle société ne saurait se passer. [...] Des moyens doivent être trouvés pour inciter les détenteurs de savoir-faire rares à les perpétuer. Une telle politique passe par une combinaison de démarches complémentaires, depuis la recherche des

¹³ Cf. par exemple E. Ollivier 1987, qui n'est autre que Jean-Michel Leniaud.

¹⁴ Dont on peut remarquer qu'il n'émerge pas au régime de l'auteur ou de la direction d'ouvrages, contrairement à ceux qui suivront.

conditions sociales et culturelles des modalités de transmission des savoirs techniques jusqu'à la valorisation des métiers et des produits pour lesquels tout montre qu'un intérêt intellectuel et une demande économique se manifestent à nouveau".

Ce n'est plus sur un objet matériel lisible à travers une typologie des formes, mais sur "un contexte" social et culturel que doit agir une politique de conservation, contexte que l'ethnologie est habilitée à dégager, et que les acteurs de la MPE[ME] transforment en prise de positionnement. L'un des axes de travail du programme savoir-faire étant la mise en place partenariale de dispositifs favorisant la mise en valeur et la transmission des savoirs techniques, faut-il là rappeler que la direction du patrimoine siège au Conseil des métiers d'art et que la mission a entretenu des rapports avec la Société d'encouragement aux métiers d'Art, qu'elle a soutenu un certain nombre d'opérations visant ce but.

À côté de ce type d'inscription de la MPE[ME] dans des politiques patrimoniales, soit la production de connaissances nécessaires à l'élection — une science de la critériologie — et la conservation d'objets patrimoniaux — une science des conditions sociales de la conservation — un second registre a été conjugué — en s'en tenant aux seuls appels d'offres — une anthropologie du patrimoine dont la préface au volume *Domestiquer l'histoire* (Fabre 2000) résume assez bien et de façon pratique les points d'attaques soit les processus d'élection des objets au rang de patrimoine d'une part, la réception de leurs nouvelles qualités d'autre part. Moins que de produire des savoirs pour faire du patrimoine, il s'agirait d'en produire sur les processus de production et de réception des biens patrimoniaux.

Pour certains de ces travaux, comme l'appel d'offres sur les nouveaux usages de la campagne, le refus d'une recherche académique est revendiqué et "la compréhension la plus fine des processus sociaux par lesquels une société produit son patrimoine" est présentée comme la condition d'une intervention, soit d'une politique patrimoniale.

Cependant, contrairement aux travaux précédents, les lieux de la traduction de ces savoirs en expertise n'apparaissent pas ou du moins il serait nécessaire de tenter de les cerner, en étant attentif aux nouvelles échelles des politiques de l'État. Il en est de même pour les travaux de recherche qui ont trait à l'architecture — nouvelle composante de la direction du Patrimoine — comme par exemple ceux portant sur "les espaces intermédiaires" objet d'un nouvel intérêt des architectes, des responsables de la politique de la ville.

3. LA MISSION DU PATRIMOINE ETHNOLOGIQUE, LA PRODUCTION DE SAVOIRS ET LA QUESTION DISCIPLINAIRE

Dans un texte au bout du compte peu commenté — comment les philosophes ne devinrent pas rois¹⁵ — Jacques Rancière commence par la double entrée ou la double intervention de la "lutttes des classes" dans l'enceinte universitaire : la conférence de Louis Althusser sur Lénine devant un parterre des membres de la Société française de philosophie en février 1968¹⁶, l'occupation le 13 mai suivant par des milliers d'étudiants, "entrée un peu moins respectueuse" précise-t-il. Tentons un parallèle, aux traits sans doute forcés mais qui correspond aux tensions qui ont été à l'œuvre au sein de la MPE[ME], soit une séance du conseil du patrimoine ethnologique où l'on discute

¹⁵ Ce qui ne peut manquer de faire écho à son ouvrage *Le philosophe et ses pauvres*, et à ses travaux dans le cadre de *Révoltes logiques*.

¹⁶ Qui sera publiée sous le titre de *Lénine et la philosophie*.

disciplinairement de la pertinence scientifique de telle réponse à un appel d'offres de recherches, de l'autre une commission culture d'une quelconque collectivité territoriale dans laquelle le " patrimoine ethnologique " —soit des ethnologues, des savoirs et des objets— est invitée à la construction de tel ou tel projet culturel, touristique ou de requalification territoriale. Bref non pas à qualifier un objet ou examiner un processus depuis une position d'extériorité, mais plutôt dans une position où l'extériorité est discutée. Dans cette distance et cette proximité, comment s'est jouée concrètement une politique des savoirs entre l'ethnologie conçue comme discipline scientifique — et une politique d'appel d'offres de recherche— et l'ethnologie comme pratique politique¹⁷, dans un jeu tout à la fois de porte-parole et/ou de traduction des demandes politiques¹⁸ auprès de la discipline — les réflexions et les demandes d'une professionnalisation des ethnologues par exemple, les effets d'objets comme l'ethnologie industrielle — et de cadrage disciplinaire de/auprès des demandes politiques. De ce point de vue d'ailleurs, l'affirmation de Philippe Poirrier (2004 : 344) de la création de la mission comme affirmation de la discipline universitaire peut être relativisée, même si l'une de ses lignes de filiation passe par un protocole d'accord entre le ministère de la Culture et celui des Universités, du 2 avril 1979, prévoyant la mise en place commune d'" une politique nationale de la recherche ethnologique ", ou si certains des membres du conseil du Patrimoine ethnologique sont attentifs et donnent l'alerte, comme en 1980, sur des questions d'habilitation des universités en matière de formation à l'ethnologie¹⁹. Il serait plutôt ici question de polarités et de cursivité entre la revendication d'une autonomie de la pratique scientifique d'un côté et de l'autre la légitimité revendiquée d'une co-construction des objets de recherche avec les praticiens du gouvernement des hommes²⁰.

Si d'une certaine façon cette question pourrait être posée à différentes instances ministérielles dont l'objet est la commande d'études et de recherches, elle prend ici une importance particulière et ceci à au moins deux niveaux :

— certains des acteurs de la MPE[ME] revendiquent un rôle important dans la structuration du milieu de la recherche et de l'enseignement de l'ethnologie, soit la production à partir d'une position d'hétéronomie d'un espace de production et de circulation des savoirs revendiquant une position d'autonomie. Bref si l'on reprenait des catégories bourdieusienne, la production d'un champ académique à partir d'un champ politique. Ou comment passe-t-on de la participation à des stages de formation de la MPE[ME] à la signature d'une pétition dont la finalité est le sauvetage disciplinaire ? Pour le moins la question mérite d'être retravaillée, les politiques d'alliance relues —par exemple les politiques d'allocations de formation et de recherche— les durcissements examinés.

— la pérennité évolutive du/des dispositifs d'alliance illustrée par l'existence du conseil du Patrimoine ethnologique —au moins jusqu'à une période récente— qui dans le rapport Benzaïd apparaît comme premier par rapport à la MPE[ME] organisme de secrétariat mi-administratif mi-scientifique dans la préconisation de sa composition —autre modalité d'alliance— et par l'existence de conseillers pour l'ethnologie dans certaines Direction Régionale des Affaires Culturelles.

¹⁷ Au sens de " le " politique telle que le définit Pierre Rosanvallon à savoir comme une modalité d'existence de la vie commune ou une forme d'action collective (2003 : 14).

¹⁸ Dans le sens précédent ou au féminin ce qui constitue le champ de la compétition partisane pour l'exercice du pouvoir ou de l'action de gouverner (Rosanvallon 2003 : 14).

¹⁹ De ce point de vue l'action de la mission est bien tout à la fois invention d'une politique et installation d'une science, comme dans l'entreprise pastorienne (Latour 1977)

²⁰ Cette tension pouvant d'ailleurs parfois s'inscrire dans des parcours biographiques. Elle doit aussi être pensée à l'aune des mouvements paradigmatiques à l'œuvre au sein des sciences sociales en général.

Autrement dit, et sans confondre savoirs et discipline, dans une position labile d'alliance entre science et gouvernement, le dispositif MPE[ME] a-t-il fait émerger des objets originaux, des questions ou des perspectives nouvelles, de nouveaux régimes de savoirs ?

ALTHUSSER Louis, 1968, *Lénine et la philosophie*, Paris, Maspero.

— 1976 (1970), “ Idéologies et appareils idéologiques d'État ” in : L. Althusser, *Positions*, Paris, Éditions Sociales : 79-137.

ASSOCIATION COMTOISE D'ARTS ET TRADITIONS POPULAIRES, s.d., *Recherche et action culturelle sur le patrimoine ethnologique. Actes du Colloque de la Société d'Ethnologie Française tenu à Besançon, les 17, 18 & 19 avril 1980*, [Pontarlier].

AUZIAS Jean-Marie, 1976, *L'anthropologie contemporaine*, Paris, PUF.

BARBE Noël, 2003 “ Actions patrimoniales ”, *Les Nouvelles de l'Archéologie*, 93 : 5-7.

— 2007, “ Le déploreur de l'utilité, l'expert fraternel et l'inventeur de science détaché. Production de savoir et action culturelle. Prolégomènes... ”, *ethnographiques.org*, 12 [en ligne], disponible sur <http://www.ethnographiques.org/2007/Barbe.html>, consulté le 27 juillet 2007.

BELLAVANCE Guy (ed.), 2000, *Démocratisation de la culture ou démocratie culturelle ? Deux logiques d'action publique*, Laval, Les Presses de l'Université.

BENZAÏD Redjem, 1980, *L'ethnologie de la France. Besoins et projets*, Paris, La Documentation Française.

BERGERON Louis, 1992, “ Écomusées, musées techniques, musées industriels ” in : B. Schroeder-Gudehus (ed.) *La Société industrielle et ses musées. Demande sociale et choix politiques, 1880-1990*, Paris, Éditions des archives contemporaines : 271-280.

BEZES Philippe, Michel CHAUVIÈRE, Jacques CHEVALLIER *et al.* (eds.), 2005, *L'État à l'épreuve des sciences sociales. La fonction recherche dans les administrations sous la V^e République*, Paris, La Découverte.

CALLON Michel, Pierre LASCOUMES et Yannick BARTHE, 2001, *Agir dans un monde incertain*, Paris, Éditions du Seuil.

CHEVALLIER Denis, 2000, “ Avant-propos ” in : M. Rautenberg, A. Micoud, L. Bérard *et al.* , *Campagnes de tous nos désirs*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme : IX-XV.

CHEVALLIER Denis et Isac CHIVA, 1991, “ L'introuvable objet de la transmission ” in : D. Chevallier (ed.), *Savoir faire et pouvoir transmettre. Transmission et apprentissage des savoir-faire et des techniques*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme : 1-11.

DELFENDAHL Bernard, 1980, “ Tribune libre. Rapport sur le patrimoine ethnologique ”, *Bulletin de l'Association française des anthropologues*, 3 : 54-58.

DUMAZEDIER Joffre, 1997 (1964), “ La culture et l'économie ” in : Comité d'histoire du ministère de la culture et de la communication (ed.), *La naissance des politiques culturelles et les rencontres d'Avignon 1964-1970*, Paris, Ministère de la culture et de la communication : 96-98.

FABRE Daniel, 2000, “ L'ethnologie devant le monument historique ”, in : D. Fabre (ed.), *Domestiquer l'histoire. Ethnologie des monuments historiques*, Éditions de la MSH : 1-29.

FOUCAULT Michel, 1997, *Il faut défendre la société. Cours au Collège de France 1975-1976*, Paris, Seuil/Gallimard.

— 2001a, (1977), “ Le jeu de Michel Foucault ” in : M. Foucault, *Dits et écrits II, 1976-1988*, Paris, Gallimard : 298-329.

— 2001b (1983), “ Qu'est-ce que les Lumières ? ” in : M. Foucault, *Dits et écrits II, 1976-1988*, Paris, Gallimard : 1498-1807.

GROUPE DE TRAVAIL “ MISSIONS ET FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ”, 2005, *Réflexion sur la réforme des services chargés de l'architecture et du patrimoine en DRAC. Rapport au comité de pilotage*, Ministère de la Culture.

— 2004, *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France, 1977-1978*, Paris, Seuil/Gallimard.

- GUILLAUME Marc, 1976, “Requiem pour la superstructure”, *Dialectiques* 15-16 : 99-104.
 — 1980, *La politique du patrimoine*, Paris, Galilée.
 — 1990, “Invention et stratégies du patrimoine” in : P. –H. Jeudy (ed.) *Patrimoines en folie*, Paris, Éditions de la MSH, 12-20.
- HONNETH Axel, 2004, “Visibilité et invisibilité : sur l'épistémologie de la ‘reconnaissance’”, *Revue du Mauss*, 23 : 136-150.
- HOOD Christopher, 1986, *The Tools of Government*, Chatham, Chatham House.
- JENN Jean-Marie, 1999, *La Mission du Patrimoine Ethnologique (1980-1999) : quel avenir pour l'an 2000 ?*, Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'Architecture et du Patrimoine.
- LABORIER Pascale, 1999, “La ‘bonne police’. Sciences camérales et pouvoir absolutiste dans les États allemands”, *Politix*, 48 : 7-35.
- LASCOUMES Pierre et Patrick LE GALES (eds.), 2004, *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po.
- LATOUR Bruno, 1984, *Les Microbes : guerre et paix suivi de Irréductions*, Paris, Métailié.
- LEBOVICS Herman, 2005, “On the Origins of the Mission du patrimoine ethnologique”, *Ethnologies comparées*, 8 [en ligne], disponible sur <http://alor.univ-montp3.fr/cerce/revue.htm>, consulté le 23 juillet 2007.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION- DIRECTION DU PATRIMOINE, 1988, *Habitat et espace dans le monde rural (Stage de Saint-Riquier, mai 1986)*, Paris, Éditions de Maison des Sciences de l'Homme.
- NORA Pierre, 1996, “La ruée vers le passé”, *Magazine Littéraire*, hors série, La passion des idées : 68-70.
- OLLIVIÉ Eugène, 1987, “Les monuments historiques demain...”, *Terrain*, 9 : 124-127.
- POIRRIER Philippe, 2004, *Les enjeux de l'histoire intellectuelle*, Paris, Seuil.
- RANCIÈRE Jacques, 1974, *La leçon d'Althusser*, Paris Gallimard.
 — 1983, *Le philosophe et ses pauvres*, Paris, Arthème Fayard.
 — 2004 (1987), *Le Maître ignorant. Cinq leçons sur l'émancipation intellectuelle*, Paris, Fayard.
- RAUTENBERG Michel, 2003, “L'intervention ethnologique. Témoignage et éléments de réflexion sur les relations entre recherche et action culturelle dans une direction régionale des affaires culturelles”, in : Ph. Poirrier et L. Vadelorge (eds.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la culture, Fondation de la Maison des sciences de l'homme : 469-489.
- ROSANVALLON Pierre, 2003, *Pour une histoire conceptuelle du politique*, Paris, Éditions du Seuil.
- ROUOT Claude, 1989, “Quelles filières pour les métiers du patrimoine ? La politique de formation de la mission du patrimoine ethnologique”, *Bulletin de l'Association française des anthropologues*, 35 : 25-30.
 — 1992, “Préface”, in : G. Althabe, D. Fabre et G. Lenclud (eds.), *Vers une ethnologie du présent*, Paris, Éditions de la MSH : IX-XII.
- STENGERS Isabelle, 2002 (1997), *Sciences et pouvoirs. La démocratie face à la technoscience*, Paris, La Découverte.
 — 2003a (1997), *Cosmopolitiques I*, Paris, La Découverte.
 — 2003b (1997), *Cosmopolitiques II*, Paris, La Découverte.
- TORNATORE Jean-Louis, 2004, “La difficile politisation du patrimoine ethnologique”, *Terrain*, 42 : 149-160.
- VALIÈRE Michel, 1988, “Des ethnologues régionaux. Synthèse des bilans établis par les ethnologues régionaux, pour le Conseil du Patrimoine ethnologique du 17 décembre 1987”, *Terrain*, 11 : 138-141.
 — 2002, *Ethnographie de la France. Histoire et enjeux contemporains des approches du patrimoine ethnologique*, Paris, Armand Colin.